Interpellation - Pour de la transparence dans la situation du parascolaire à Pully

De plus en plus de parents Pulliérans qui travaillent se plaignent du manque de places dans les structures d'accueil du pré- et du parascolaires pour leur(s) enfant(s).

J'informe le conseil communal que, comme pour beaucoup de parents pulliérans, mon enfant ne dispose pas d'une place dans une des structures d'accueil de la commune.

La présente interpellation vise à obtenir des éclaircissements en vue du prochain préavis relatif à la construction de l'Apems de Jules Loth et de Pierre d'Arvel. En effet, les coûts conséquents d'exploitation et de construction des structures qui se situent principalement sur le territoire de la commune de Pully sont financées en majeure par la commune de Pully et par les impôts des Pulliérans, sans que les Pulliérans n'aient de priorité sur l'attribution des places d'accueil.

Selon la loi cantonale vaudoise, pour être reconnu, un réseau d'accueil de jour doit remplir les conditions minimales suivantes, notamment établir une politique tarifaire, définir en cas d'insuffisance de places des critères de priorité tenant compte notamment du taux d'activités des familles et gérer une liste d'attente centralisée documentant l'offre et la demande.

Questions:

- 1. Quels sont les critères de priorité du réseau d'accueil et dans quelle hiérarchie ?
- 2. La Municipalité estime-t-elle que les enfants domiciliées à Pully et dont les deux parents travaillent devraient bénéficier en priorité d'une place dans une structure d'accueil ? Dans le cas contraire, comment la Municipalité justifie-t-elle sa position ?
- 3. La Municipalité prévoit-elle de revoir les critères d'octroi ? Si oui, quelles sont les pistes de réflexions explorées à cet effet. Dans le cas contraire, pourquoi la Municipalité n'envisage-t-elle pas un réexamen des critères.
- 4. La commune de Pully a conclu un accord intercommunal avec les communes voisines en matière de structures d'accueil pré- et parascolaire. La Municipalité estime-t-elle que cet accord protège au mieux les intérêts de la population pulliérane aujourd'hui ?
- 5. Est-ce que la Municipalité entend demander une participation financière aux coûts de construction des Apems de Jules Loth et Pierre d'Arvel aux communes membres du réseau ou l'entier des coûts doit être supporté par les Pulliérans ? Sinon, comment entend-elle demander une participation financière pour les coûts de construction des bâtiments ?
- 6. Est-ce que la liste d'attente est centralisée, respecte les critères annoncées et l'ordre de priorité en fonction du dépôt des demandes d'inscription ou des exceptions sont faites ? si oui, pour quelle raison ?
- 7. A quoi correspond l'achat de matériel et de fourniture pour plus de chf 400'000.- en 2023 ?
- 8. Que représente les frais généraux Pully/Paudex pour un montant de plus d'un demi-million ? Dans quelle proportion est-ce qu'il s'agit de frais pour la commune de Pully et lesquels?
- 9. La commune de Lutry a instauré un second service de repas à midi, afin d'optimiser la fréquentation des structures existantes. La Municipalité a-t-elle considéré cette possibilité pour pallier le manque de places dans ses structures d'accueil à midi ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses.

Signature Styll. Cong Hara

FONDATION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

NON (C)





Fondation de l'enfanc et de la jeunesse

ÉTATS FINANCIERS

		1717796.34	1'612'629.93		Total des passifs
15054049.0	TOTAL DES CHARGES				
	Charges triancieres	50'000.00	50'000.00		Capital Capital
		163'873.61	9'815.31		Etat des Fonds Dons LR
		427'440.09	241'043.82	de Pully	Avance sur subvention de la Commune de Pully
		338'399.55	416'935.55		Passifs transitoires
		636'883.09	893'635.25		Créanciers
		. 100'000.00	. 0.00		Prêt de la Commune de Pulty
					100 mm
42					
		1717796.34	1'612'629.93		Total des actifs
	Salaires				
	CHARGES	-15'000.00	-15'000.00		Provision pour perte sur débiteurs
		475'458.82	449'760.65	ciales)	Actifs transitoires (dont assurances sociales)
		195'346.74	203'252.14		Débiteurs
		1'056'671.73	970'697.56		Banques
15'054'049.09	TOTAL DES PRODUITS	5'319.05	3'919.58		Caisses
		CHF	CHF		Actifs
		2022	2023		Bilan au 31 décembre

	163'873.61 1'200.00	427'440.09	3381399 55	. 100.000.00					1717796.34		195'346, 74 475'458, 82 -15'000, 00	1'056'671.73	5319.05	CHF	2022							
TOTAL DES CHARGES	Achat matériel et mobilier don Loterie Romande Charges financières	Achat matériel et mobilier diverses unités	Fournitures, matériel, mobilier et entretien		Frais administratifs			Salaires occasionnels	Remboursement d'assurances maladies	Salaires	CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	Attribution/Prélèvement "Fonds Loterie Romande"	Autres produits	Ecolage à la charge des parents	Subventions cantonales, FAJE et OFAS	Participation de Belmont aux charges	Participation de Paudex aux charges	Subventions communales Paudex, prise en charge du déficit	Subventions communales Pully, prise en charge du déficit	PRODUITS
15'054'049.09						426'637.12							15'054'049.09									2023
13'648'550.05			85'248.25								2022		13'648'550.05									2022

ACCUEIL COLLECTIF PRESCOLAIRE





2 NURSERIES

GARDERIES

194

PLACES

0-4 ANS

ENFANTS ACCUEILLIS

325

62.5 EPT 78 COLLABORATEURS

PERSONNEL FRAIS ALIMENTATION DIVERS

11 HEURES/JOUR 230 JOURS/AN

ECOLAGEPARENTS SUBVENTIONS OAJE/OFAS COMMUNES DIVERS

28'596 REPAS

ACCUEIL COLLECTIF PARASCOLAIRE



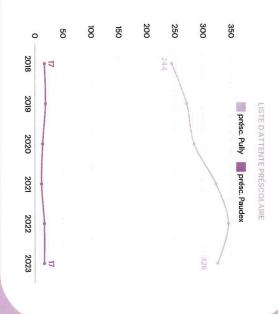
3 APEMS 6 UAPE

PLACES 690

	COÛT TOTAL	102'108 REPAS		ENFANTS ACCUEILLIS						
54.2%	ÉCOLAGE PARENTS	7.1	71.1%	FRAIS DE PERSONNEL	CH	7.				
	SUBVENTIONS OAJE/OFAS	/ENUS P RÉPARTIT	10.6%	FRAIS	ARGES P RÉPARTIT	COLLA				
21.5%	SUBVENTIONS	REVENUS PAR NATURE RÉPARTITION EN %	15%	ALIMENTATION	CHARGES PAR NATURE RÉPARTITION EN %	74 EPT				
2.5%	DIVERS	JRE	3.3%	DIVERS	JRE	i cas				

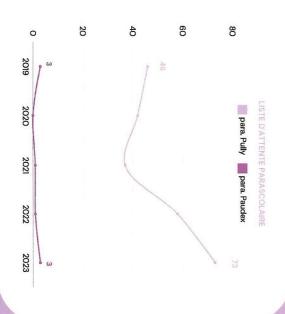
Une croissance de 34% en l'espace de 5 ans

La pression qui s'exerce sur la demande en placement d'accueil ne faiblit pas. Le nombre de familles en liste d'attente continue à augmenter. Trois facteurs contribuent à ce phénomène: la croissance démographique vaudoise qui se siture régulièrement au dessus de la croissance helvétique. Une présence massive des mères sur le marché du travail et des taux d'occupation qui ne cessent d'augmenter.



Malgré l'ouverture de 322 places en parascolaire en l'espace de 5 ans, nous n'arrivons toujours pas à répondre à la demande croissante de besoins de garde des familles.

Bien que la FEJ mette tout en œuvre pour une utilisation efficiente et la plus complète possible des places disponibles, le nombre de familles en attente ne cesse de grandir.



D'ATTENTE